

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS				
	DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Séance du 18 février 2025				
L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 13 février 2025 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Président.					
Nombre de membres en exercice : 11	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8	6	2	3	13.02.2025	19.02.2025

### DELIBERATION CA CCAS N°2025-1-4

Présents (6) : AUMARECHAL Vincent, BOÏAGO Marie-Claire, DEI TIGLI Florinda, DESGARCEAUX Nathalie, MESSINA Nathalie, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (6) est atteint.

Absents ayant donné procuration (2) : GOUMBALLA Saloua a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, LACOMBE Valérie a donné procuration à DESGARCEAUX Nathalie

Absents excusés (3) : BALIERE Yolande, BUSQUE Liliane, COURTEILLE Thomas,

Secrétaire de séance : BOÏAGO Marie-Claire

#### OCTROI D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

Vu la demande présentée par Madame RAIZONVILLE, Assistante Sociale de la Maison des Solidarités de la Salvetat St-Gilles, sollicitant une aide financière de 286,04 euros en vue du règlement d'une dette de facture Eau d'un montant de 191,23 euros et d'une dette Assurance Véhicules AXA d'un montant de 94,81 euros, contractée par un administré de la commune de Larra, Monsieur [REDACTED] ;

Considérant les problèmes financiers de Monsieur [REDACTED] en lien avec une perte de revenus suite à un licenciement en 2020 et le remboursement de crédit à la consommation,

Considérant les problèmes de santé de Monsieur [REDACTED] rendant difficile l'accès à l'emploi,

Considérant l'implication de Monsieur [REDACTED] pour honorer la plupart de ses charges fixes,

Considérant la demande d'Accompagnement social au logement sollicitée par l'assistante sociale au regard de la situation budgétaire complexe,

Monsieur le Président propose d'accorder l'aide financière de 286,04 euros permettant à Monsieur [REDACTED] d'apurer une partie de ses dettes. Les sommes seront versées directement aux créanciers.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

Article 1 :

ACCORDE la somme de 286,04 euros au bénéfice de Monsieur [REDACTED], en règlement d'une facture AXA d'un montant de 94,81 et d'une facture d'eau d'un montant de 191,23 euros.

Article 2 :

DIT que le montant de 94,81 euros sera versé à AXA

Article 3 :

DIT que le montant de 191,23 euros sera versé à la SAS EXEDUS, commissaires de Justice,

Article 4 :

AUTORISE Monsieur le Président ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous actes aux effets ci-dessus

Pour : 8

Contre : --

Ne se prononce pas : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Marie-Claire BOÏAGO



Le Président,  
Jean-Louis MOIGN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*